



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Projet Jardins intelligents : quatre villes et une maison des jeunes partantes en 2022

Granby, le jeudi 7 avril 2022 – Le concept d’aménager des jardins intelligents (jardins de pluie) pour gérer les eaux pluviales fait des petits dans la région. Après la Ville de Waterloo, qui s’est lancée en 2020 dans ce projet, voilà que les municipalités de Cowansville, de Granby et du Canton de Shefford encourageront également leurs citoyens à aménager un jardin de pluie sur leur terrain. De plus, cette année, la Maison des jeunes de Waterloo se joint au projet alors qu’elle produira des plantes indigènes destinés à des jardins de pluie.

Le projet est une initiative d’Action lac Waterloo (ALW). L’organisme, dédié à améliorer la qualité de l’eau du lac Waterloo, a proposé en 2020 de recourir à des jardins de pluie pour réduire les charges en phosphore de sources urbaines qui se rendaient dans le lac. Cette initiative a d’abord été rendue possible grâce à l’aide financière du Fonds de développement des communautés de la MRC Haute-Yamaska et ensuite grâce au soutien financier de la Ville de Waterloo. En deux ans, une quinzaine de jardins de pluie ont ainsi été aménagés et une dizaine d’autres devraient être créées cette année.

Comme le fait la Ville de Waterloo depuis deux ans, les municipalités de Cowansville, de Granby et du Canton de Shefford offriront cette année à leurs citoyens des subventions pour les aider à créer un jardin de pluie sur leur propriété. Le programme de subvention de Waterloo a permis à une dizaine de ses citoyens d’aménager sur leur terrain un jardin de pluie, favorisant du coup une gestion plus efficace des eaux pluviales. Une telle approche aura à long terme des impacts positifs sur le lac Waterloo en réduisant les sources urbaines de phosphore.

La Ville de Cowansville consacrera 10 000 \$ à son programme de subvention en 2022. Les Cowansvillois pourront obtenir un remboursement de 50 % des coûts d’aménagement de leur jardin de pluie, et ce, pour un maximum de 1000 \$. À noter que la Ville fournira gratuitement le substrat nécessaire au jardin ainsi qu’un accompagnement pour sa conception.

La participation financière de la Ville de Granby à ce projet sera de 70 000 \$. Elle consiste à un montant de 20 000 \$ pour chacune des années 2022, 2023 et 2024 ainsi qu’une somme de 10 000 \$ offerte à l’OBV Yamaska pour le travail d’un technicien ou d’une technicienne en environnement pour effectuer la validation des demandes sur le terrain. La remise accordée serait

de 65 % du coût des travaux et de l'achat des végétaux, jusqu'à un montant maximal 1000 \$ par immeuble résidentiel.

Du côté de la municipalité du Canton de Shefford, elle offrira à ses citoyens un remboursement de 50 % des coûts d'aménagement d'un jardin de pluie jusqu'à un montant de 750 \$. La municipalité fournira aussi gratuitement le substrat nécessaire à la réalisation de ces jardins de pluie.

Pour une troisième année, la Ville de Waterloo misera sur un programme de subvention pour inciter ses résidents à se doter d'un jardin de pluie. La subvention couvrira encore 50 % de la valeur des travaux, et ce, jusqu'à concurrence de 750 \$.

La Maison des jeunes sera aussi partie prenante du projet. En plus d'aménager un jardin de pluie pour gérer les eaux pluviales qui tombent sur son terrain, l'organisme communautaire utilisera sa serre pour produire des plants indigènes destinés à des jardins de pluie. Ces plants, bien adaptés au climat québécois, ne sont pas faciles à trouver. Le rôle de la Maison des jeunes sera d'offrir à la vente de tels plants aux citoyens de la région.

Les effets des changements climatiques sont bien réels et les infrastructures des municipalités devront être adaptées à cette nouvelle réalité, croit Sylvie Beauregard, mairesse de Cowansville. « C'est par de simples actions que nous arrivons, collectivement, à faire une différence. Ce projet nous permet d'offrir à nos citoyens de créer un jardin de pluie afin d'agir ensemble pour réduire notre empreinte environnementale. »

Selon Mme Catherine Baudin, conseillère municipale responsable du développement durable, « les avantages de ce projet cadrent parfaitement avec le Plan environnement 2020-2023 sur plusieurs points : en favorisant la réduction de la quantité d'eau dirigée vers le réseau d'égout, ce qui aidera à diminuer l'importance des surverses, mais aussi en améliorant la qualité des eaux de ruissellement et la recharge de la nappe phréatique. Ce sera également une excellente occasion de créer de nouveaux écosystèmes accueillants pour les pollinisateurs. Nous espérons que la population participera à ce projet en grand nombre ».

Dans la planification stratégique, l'adaptation aux changements climatiques et la diminution de l'empreinte écologique des municipalités sont des défis à relever, soutient Joanne Boisvert, conseillère de la municipalité du Canton de Shefford. « Il allait de soi de favoriser le rechargement de la nappe phréatique en optant pour l'implantation de jardins intelligents. »

La Ville de Waterloo et l'organisme ALW sont partenaires dans le projet d'élaboration de jardins intelligents, note le maire Jean-Marie Lachapelle. « Nous poursuivons notre implication pour les années futures car le projet est en lien direct avec notre réglementation qui vise et encourage la captation des eaux de surface et de ruissellement, lesquelles régénèrent la nappe phréatique. »

La protection et le respect de l'environnement sont des valeurs importantes et sont un moteur pour notre organisme, souligne Martin Couture, directeur général de l'organisme « Nous croyons qu'il est primordial d'impliquer les jeunes dans leur milieu et l'implantation d'un jardin de pluie chez nous est un moyen concret d'investir dans la sauvegarde de notre lac. »

Le projet repose sur la participation citoyenne pour protéger le lac, souligne Bianca Duceppe secrétaire d'ALW et responsable du projet. « On doit travailler ensemble pour maintenir la santé de notre lac. C'est le cœur de la communauté. Ces infrastructures vertes ont fait leurs preuves; elles captent le phosphore. Elles se créent à faibles coûts et ses impacts sont immenses », explique-t-elle.

L'aménagement d'un jardin de pluie n'a rien de sorcier, assure Mme Duceppe. « Les gens, de façon autonome, peuvent apprendre à en aménager un chez eux. Nous serons là pour les conseiller », soutient-elle. Ces infrastructures vertes sont des solutions accessibles pour protéger les cours d'eau, estime Mme Duceppe, qui voit au-delà du territoire de la Ville de Waterloo. « Avec tous les cours d'eau que nous avons, il faut faire en sorte que ça devienne un projet régional.»

La création de jardins de pluie a des bienfaits pour la santé du lac, indique Sabine Vanderlinden, architecte paysagiste et gestionnaire de projets à l'OBV Yamaska. « Il a été établi que plus de 50 % de l'apport en phosphore dans le lac de Waterloo provient des zones résidentielles. Les jardins intelligents participent à capter ce phosphore en infiltrant et en filtrant une grande partie de l'eau de pluie là où elle tombe tout en créant un nouveau lieu de beauté », explique-t-elle.

Mme Vanderlinden souhaite que les citoyens soient nombreux à participer au projet. « Chaque jardin intelligent de pluie créé est une petite victoire pour la santé du lac. En additionnant ces petites victoires, nous en aurons une belle grande victoire, celle de transmettre aux générations suivantes des lacs et des cours d'eau en meilleure santé », dit-elle.

Les citoyens et citoyennes des municipalités participantes peuvent écrire à l'OBV (jardins@obv-yamaska.qc.ca) pour demander qu'un ou une technicienne de l'équipe se rende chez-eux pour les conseiller dans l'aménagement d'un jardin de pluie. Ce service est gratuit.

L'OBV Yamaska est une table de concertation mandatée par le gouvernement du Québec pour élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), en faire la promotion et suivre sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska. La mission de l'OBV et les objectifs du PDE s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de l'eau.

-30-

Renseignements

Michel Laliberté

Responsable des communications

michel.laliberte@obv-yamaska.qc.ca

Cellulaire : 450 578-2015

www.obv-yamaska.qc.ca